

Revendications

1. Utilisation d'une composition comprenant un mélange de molécules obtenu à partir de *Vitis vinifera* et de *Vaccinium angustifolium*, ledit mélange comprenant :
 - au moins 1% de catéchines et/ou épicatechines, le pourcentage étant donné en poids par rapport au poids total du mélange,
- 5
 - - au moins 5 ppm (parties par million dans le mélange) d'acide férulique, et
 - - au moins 200ppm de resvératrol,

en prise unique réalisée de façon ponctuelle non répétée chez un être humain sain ou un animal sain pour améliorer ou pour maintenir ses fonctions cognitives, la prise unique étant réalisée moins de 5 heures avant l'effet recherché.
- 10 2. Utilisation selon la revendication 1, caractérisée en ce que la prise unique est réalisée moins de 3 heures avant l'effet recherché.
3. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, pour améliorer ou pour maintenir la mémoire et/ou les fonctions exécutives et/ou l'attention et/ou la concentration et/ou l'apprentissage et/ou la flexibilité et /ou la planification et/ou la vigilance.
- 15 4. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, chez un être humain sain pour améliorer ou maintenir ses performances à un examen ou pour une épreuve sollicitant les capacités cognitives de façon soutenue.
5. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que le mélange de molécules utilisé est un mélange de molécules comprenant au moins 5% de
- 20 catéchines et/ou épicatechines, le pourcentage étant donné en poids par rapport au poids total du mélange.
6. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que le mélange de molécules utilisé est un mélange de molécules comprenant au moins 10 ppm (parties par million dans le mélange) d'acide férulique.
- 25 7. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que le mélange de molécules utilisé est un mélange de molécules constitué par :
 - un extrait de *Vitis vinifera* et/ou un extrait de *Vaccinium angustifolium*, et
 - un extrait obtenu à partir de *Vitis vinifera* et de *Vaccinium angustifolium*.

8. Utilisation selon la précédente revendication, caractérisée en ce que l'extrait de *Vitis vinifera* présent dans le mélange de molécules utilisé présente une teneur en polymères de flavanols inférieure à 0,5% en poids total des polyphénols de l'extrait.

9. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que le
- 5 mélange de molécules utilisé est un mélange de molécules comprenant également :
- la malvidine 3 glucoside à une concentration d'au moins 300ppm, et/ou
 - au moins 50ppm de quercétine et/ou glycosides de quercétine, et/ou
 - au moins 500ppm d'anthocyanidines.

10. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que
- 10 la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :
- au moins 100 µg par kg de poids corporel de catéchines et/ou d'épicatéchines et/ou
 - au moins 0,05 µg par kg de poids corporel d'acide férulique et/ou
 - au moins 1 µg par kg de poids corporel de resvératrol.

- 15 11. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :
- au moins 500 µg par kg de poids corporel de catéchines et/ou d'épicatéchines et/ou
 - au moins 0,25 µg par kg de poids corporel d'acide férulique et/ou
 - 20 - au moins 5 µg par kg de poids corporel de resvératrol.

12. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :
- au moins 1 mg par kg de poids corporel de catéchines et/ou d'épicatéchines et/ou
 - 25 - au moins 0,5 µg par kg de poids corporel d'acide férulique et/ou
 - au moins 10 µg par kg de poids corporel de resvératrol.

13. Utilisation selon la revendication 9, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :
- 30 - au moins 0,2 µg par kg de poids corporel de quercétine et/ou glycosides quercétines,
- au moins 1 µg par kg de poids corporel d'anthocyanidines.

14. Utilisation selon la revendication 9, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :

- au moins 1 µg par kg de poids corporel de quercétine et/ou glycosides quercétines,
- 5 - au moins 5 µg par kg de poids corporel d'anthocyanidines.

15. Utilisation selon la revendication 9, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules est prise en une prise unique permettant de fournir à l'être humain ou l'animal :

- au moins 0,1 µg par kg de poids corporel de quercétine et/ou glycosides quercétines,
- 10 - au moins 10 µg par kg de poids corporel d'anthocyanidines.

16. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, caractérisée en ce que la composition comprenant le mélange de molécules se présente sous une forme choisie parmi les comprimés, les capsules, les gélules, les poudres, les solutions, les microcapsules, les suspensions, les émulsions, les compléments alimentaires, les boissons, et les aliments
15 pour l'être humain ou l'animal.

17. Utilisation selon l'une des précédentes revendications, chez des êtres humains sains âgées de plus de 10 ans.

18. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 16, chez des animaux sains choisis parmi les chiens, les chats et les chevaux.

20 19. Composition comprenant un mélange de molécules obtenu à partir de *Vitis vinifera* et de *Vaccinium angustifolium*, ledit mélange comprenant :

- au moins 1% de catéchines et/ou épicatechines, le pourcentage étant donné en poids par rapport au poids total du mélange,
- au moins 5 ppm (parties par million dans le mélange) d'acide férulique, et
- 25 - au moins 200 ppm de resvératrol,

pour une utilisation en prise unique réalisée de façon ponctuelle non répétée pour améliorer ou pour maintenir les fonctions cognitives d'un être humain malade ou d'un animal malade, la prise unique étant réalisée moins de 5 heures avant l'effet recherché.